Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260709-DB_2026_06_09-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PO
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle.

Absents représenté :
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Alain MOBUCHON
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE
M. Pascal SOUN donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU

Présents : 18 **Représentés : 5** **Votants : 23**

M. Henri D'HERBECOURT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 06/07/2026-09

Hôtel de Ville – Remplacement de la chaudière – Marché de travaux

La chaufferie située au sous-sol de l'hôtel de ville est équipée d'une chaudière gaz naturel qui fait l'objet de pannes régulières. Compte tenu de sa vétusté, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

L'étude préalable portant sur une analyse comparative technico-économique des solutions de chauffage, a démontré la pertinence de remplacer la chaudière actuelle par une chaudière biomasse à granulés de bois.

Ainsi, dans la perspective d'engager ces travaux avant la prochaine saison de chauffe, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du code de la commande publique.

L'analyse des offres conduit à classer l'offre présentée par la SAS Armor Thermique et Sanitaire (ATS) – 22440 TREMUSON comme économiquement la mieux disante (*le rapport d'analyse des offres est joint en annexe*).

Les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget principal 2026, opération 261.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'attribuer à la SAS Armor Thermique et Sanitaire (ATS) - 22440 TREMUSON, le marché de travaux relatif au remplacement de la chaudière gaz de l'hôtel de ville, pour un montant global fixé à 99 000,00 € HT, soit 118 800,00 € TTC ;**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le marché de travaux correspondant et tout document s'y rapportant ;**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution du marché de travaux.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)